



Garentie decennale qui n 'a pas remplie son rôle

Par **jumaflo53**, le **23/02/2009** à **16:33**

Nous avons vendu notre villa en 2006, les acquereurs au bout de 8jours ont annulés la vente, nous avons gagné en 1re instance , perdu en seconde instance , reste la cassation laquelle nous coute trop chere malgré notre bonne fois,la décennale n 'a pas fonctionné, pour faire les quelques travaux que les acquereurs reprochent, et nous sommes obligés de rembourser plus de 300000 euros, l annulation de la vente, qui pourrais me dire pourquoi la décennale n 'a pas fonctionnée,notre avocat à demandé une contre expertise qui à été refusée, on y comprend plus rien, et je signale que la vente à été faite en toute clarté, aucune faute de part et d 'autre, merci de me répondre cordialement

Par **aie mac**, le **23/02/2009** à **23:09**

bonjour

telle que vous posez la question, elle ne veut pas dire grand chose (désolé d'être brutal).
qu'appellez-vous "décennale"? (c'est une assurance de responsabilité des constructeurs)
pourquoi devrait-elle fonctionner dans le cas d'une vente?

si vous pouviez reformuler votre question, avec les bons termes ou complétés des informations indispensables à la compréhension de votre problème, ce serait (peut-être) plus aisé de vous répondre.

Par **chaber**, le **24/02/2009** à **00:51**

Bonjour,
Il est vrai que votre question n'est pas très explicite.

Quel a été le motif pour faire annuler la vente?
Quels étaient ces travaux? dont vous parlez?
Qui les avait effectués, vous-même ou une entreprise.